

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 15 JANVIER 2009

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 15 janvier 2009 à 17 heures sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'à la question 4 et à compter de la question 33), M. Michel LOYAT, Mme Jacqueline PANIER, M. Patrick BONTEMPS, M. Christophe LIME, Mme Nicole WEINMAN, M. Yves-Michel DAHOUÏ, Mme Françoise PRESSE, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine BULTOT (à compter de la question 4), M. Jacques MARIOT (à compter de la question 4), Mme Danièle POISSENOT, M. Benoît CYPRIANI, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'à la question 24), M. Abdel GHEZALI, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Valérie HINCELIN, M. Jean-François GIRARD, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-Claude ROY, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'à la question 4), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Solange JOLY, Mme Corinne TISSIER, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Catherine THIEBAUT, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 4), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nozhat MOUNTASSIR, Mme Annie MENETRIER, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Mme Sylvie JEANNIN, M. Frank MONNEUR, M. Nicolas BODIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 8), Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, Mme Martine JEANNIN (à compter de la question 4), Mme Catherine GELIN, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à compter de la question 4), M. Michel OMOURI, M. Edouard SASSARD, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON.

Secrétaire : Mlle Béatrice RONZI.

Absents : Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (de la question 4 à la question 32), Mme Françoise FELLMANN, Mme Martine BULTOT (jusqu'à la question 3), M. Jacques MARIOT (jusqu'à la question 3), Mme Joëlle SCHIRRER (à compter de la question 25), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX (à compter de la question 5), M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 3), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 9), M. Nicolas GUILLEMET, Mlle Hayatte AKODAD, Mme Françoise BRANGET, Mme Martine JEANNIN (jusqu'à la question 3), M. Pascal BONNET, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (jusqu'à la question 3).

Procurations de vote : Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (de la question 4 à la question 32) donne pouvoir à M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Françoise FELLMANN donne pouvoir à Mlle Béatrice RONZI, M. Jacques MARIOT (jusqu'à la question 3) donne pouvoir à Mme Jacqueline PANIER, Mme Joëlle SCHIRRER (à compter de la question 25) donne pouvoir à M. Lazhar HAKKAR, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX (à compter de la question 5) donne pouvoir à Mme Carine MICHEL, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 9) donne pouvoir à M. Michel LOYAT, M. Nicolas GUILLEMET donne pouvoir à M. Cyril DEVESA, Mlle Hayatte AKODAD donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, Mme Françoise BRANGET donne pouvoir à M. Michel OMOURI, Mme Martine JEANNIN (jusqu'à la question 3) donne pouvoir à M. Edouard SASSARD, M. Pascal BONNET donne pouvoir à M. Jean ROSSELOT, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (jusqu'à la question 3) donne pouvoir à Mme Catherine GELIN.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a remercié le CFA Hilaire de Chardonnet qui offre des galettes aux membres du Conseil Municipal.

0.1 - Vote sur l'urgence de l'inscription d'un point à l'ordre du jour concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à Médecins Sans Frontières

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur cette urgence. Cette question est inscrite en fin d'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

CONSEIL MUNICIPAL

- 1. Exercice 2008** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

- 2. Autorisation de saisir le juge des loyers** - SARL Besançon Royal Club

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

- 3. Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté à Paris** - Proposition de dissolution

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la dissolution de ce syndicat et a approuvé la répartition du résultat de clôture qui se traduit par le reversement à la Ville d'une somme de 10 475,67 €.

M. GIRARD et M. DAHOUI n'ont pas pris part au vote.

FINANCES - RESSOURCES BUDGÉTAIRES

- 4. Exercice 2009** - Débat d'orientations budgétaires et actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissements

En introduction, M. le Maire a évoqué le contexte très particulier de préparation du BP 2009 : principales sources de financement (dotations, fiscalité, emprunt) particulièrement contraintes, baisse des recettes, conséquences de la crise financière et économique (hausse des prix, tension sur les marchés financiers, baisse des recettes liées à la situation économique, augmentation croissante de la demande sociale notamment), désengagements de l'Etat (0,9 M€ en moyenne par an de coût supplémentaire ou de perte de recette depuis 2004).

Les marges de manœuvre sont de ce fait étroites et obligeront à renforcer les efforts de gestion et la capacité d'adaptation aux attentes des citoyens en s'appuyant sur une situation financière saine.

Le budget 2009 se caractérisera notamment par :

- la poursuite de la politique de rigueur menée lors du précédent mandat
- la poursuite de la programmation pluriannuelle des investissements et de l'actualisation régulière du PPI
- une stratégie financière basée sur deux ratios : l'épargne brute et la capacité de désendettement.

Il répondra à des choix rigoureux :

- limitation à près de 2 % de la progression de la masse salariale, en tenant compte des revalorisations annoncées par le gouvernement et de la revalorisation du régime indemnitaire, en négociation avec les organisations syndicales
- évolution à 0 % des crédits d'exploitation des services (près de 20 M€) hors opérations exceptionnelles
- partage des efforts de gestion entre la Ville et le CCAS pour dégager des moyens supplémentaires par redéploiements, sans diminuer la capacité d'intervention du CCAS primordiale en cette période de crise
- limitation à 40 M€ des dépenses d'équipement
- emprunt inscrit dans une fourchette de 15 à 20 M€.

Malgré cela, une hausse fiscale est inévitable en 2009 après deux années de non augmentation. Toutefois, la hausse du taux de TH n'excédera pas + 1 % en 2009 pour la part communale, celle de la taxe foncière pourrait être plus élevée.

En revanche, le prix de l'eau ne sera pas augmenté.

Un large débat a suivi cette présentation auquel ont participé M. LE MAIRE, M. ROSSELOT, M. GONON, Mme MENETRIER, M. ALAUZET, Mme SCHOELLER, M. SASSARD, Mme GELIN lisant une intervention de Mme Martine JEANNIN, Mme PEQUIGNOT, Mme GERDIL-DJAOUAT, M. LIME, M. OMOURI, M. BODIN.

5. Exercice 2008 - Décision modificative n° 4

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de voter cette décision modificative n° 4 qui se limite à des mouvements d'ordre budgétaire relatifs aux travaux en régie et à une opération patrimoniale (sortie du patrimoine de la Ville d'ordinateurs mis à disposition des écoliers en 2006 et cédés ensuite aux familles par don manuel).

6. Comptabilité - Exercice 2009 - Ouverture de crédits d'investissement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'ouverture au BP 2009 de divers crédits d'investissement indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement est inscrit au projet de budget 2009. Ces crédits se répartissent ainsi :

- Budget principal : 48 900 000 € en dépenses et en recettes pour les opérations de gestion active de la dette et 2 903 070 € en dépenses d'équipement

- Budget annexe Service de l'Eau : 1 219 800 € en dépenses d'équipement

- Budget annexe Service de l'Assainissement : 187 000 € en dépenses d'équipement.

7. Comptabilité - Exercice 2009 - Décision d'octroi et de versement de subventions et de participations

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions : groupe UMP et Apparentés), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser diverses subventions et participations par anticipation au vote du budget primitif qui interviendra le 26 février 2009 et d'inscrire dès à présent les crédits correspondants dont le financement est assuré au projet de budget 2009.

Le montant de ces crédits s'élève à 468 500 € pour les subventions d'équipement et à 4 582 942,75 € pour les subventions de fonctionnement.

8. Ressources budgétaires 2009 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits - Additif à la délibération du 11 décembre 2008

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les tarifs relatifs aux installations sportives pour l'année 2009.

Installations sportives

A. Complexe sportif municipal Léo Lagrange

	2008	Propositions 2009	% Augmentation
Stade Honneur			
droit fixe de location	136,50 €	138,50 €	1,47
droit proportionnel : pour les clubs extérieurs, 10 % sur la recette brute totale			
droit supplémentaire pour manifestation nocturne (tarif unique)	511,00 €	518,00 €	1,37

B. Location du Palais des Sports

	2008	Propositions 2009	% Augmentation
Salle Honneur			
<i>Tarif 1</i>			
Compétitions ou matches de propagande nationaux ne comportant que des amateurs et organisés par un club extérieur, une ligue régionale ou une fédération			
a) occupation maximum de 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	207,00 €	210,00 €	1,45
b) occupation dépassant 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	360,00 €	365,00 €	1,39
<i>Tarif 2</i>			
Manifestations sportives avec la participation de professionnels (tennis, catch, boxe, basket-ball, ...) :			
forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	1 294,00 €	1 313,00 €	1,47
<i>Tarif 2 bis</i>			
Prestations pour organisation de manifestations sportives amateurs ou professionnelles			
	929,00 €	943,00 €	1,51
<i>Tarif 3</i>			
Scolaires, universitaires et militaires pour finales et matches importants Forfait			
	228,00 €	231,00 €	1,32
<i>Tarif 4</i>			
Manifestations non sportives à caractère commercial			
Plein tarif	8 800,00 €	8 932,00 €	1,50
Tarif préférentiel (accordé sur décision du Maire)	3 364,00 €	3 415,00 €	1,52
Caution du montant de la location			
Entraînement			
Salle Honneur (clubs extérieurs à Besançon)			
	150,00 €	152,00 €	1,33
Gymnase annexe - utilisation gratuite pour tous les matches et les entraînements des clubs de Besançon			
Buvette étage 1 : utilisation spécifique			
1 journée (jusqu'à 22 h)	155,00 €	157,00 €	1,29
½ journée	103,50 €	105,00 €	1,45
Caution du montant de la location			
Salle convivialité rez-de-chaussée			
1 journée (jusqu'à 22 h)	310,00 €	315,00 €	1,61
½ journée	207,00 €	210,00 €	1,45
Soirée	619,00 €	628,00 €	1,45
Caution du montant de la location			
Pour tous les cas non prévus au présent règlement, la Ville de Besançon se réserve le droit de fixer le tarif en tenant compte du but des organisateurs et de la qualité du spectacle			

C. Installations sportives municipales

	2008	Proposi- tions 2009	% Augm.
Clubs de Besançon			
Clubs extérieurs à Besançon, Liges, Fédérations, Scolaires et Universitaires :			
- salles de réunions : une journée	95,00 €	96,50 €	1,58
- salles de réunions : une demi-journée	48,70 €	49,50 €	1,64
- gymnases : redevance horaire	31,00 €	31,50 €	1,61
- terrains engazonnés et athlétisme : redevance horaire	49,20 €	50,00 €	1,63
- terrains stabilisés : redevance horaire	12,40 €	12,60 €	1,61
- terrain synthétique : redevance horaire	26,90 €	27,30 €	1,49
- plateau EPS : redevance horaire	7,30 €	7,40 €	1,37

9. Citadelle de Besançon - Tarification 2009

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre : groupe UMP et Apparentés), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver ces tarifs

Tarifs applicables toute l'année		Rappel Tarifs 2008	Propos 2009	% augm.
INDIVIDUELS				
Adultes	Plein tarif	7,80 €	8,20 €	5,1 %
Tarif réduit	Jeune de 14 à 18 ans, étudiant - de 28 ans, apprenti, demandeur d'emploi, Rmistes, militaire appelé, accompagnant d'handicapé, carte famille nombreuse	6,50 €	6,80 €	4,6 %
	Adultes handicapés	6,50 €	6,50 €	0
Enfants	De 4 à 13 ans	4,50 €	4,60 €	2,2 %
	De 6 à 13 ans avec carnet	6,00 €	6,50 €	8,3 %
	Handicapés	3,50 €	3,50 €	0
	De moins de 4 ans	Gratuit	gratuit	
Famille	2 adultes + 2 enfants (+2,30 € par enfant supplémentaire au-delà du 2 ^{ème})	n'existait pas	23,30 €	nouveau
ABONNEMENT POUR 12 MOIS				
	Abonnement solo	20,00 €	20,00 €	0
	Abonnement famille	40,00 €	40,00 €	0
	Abonnement grands-parents (+8 € par petit enfant supplémentaire au-delà du 3 ^{ème})	40,00 €	40,00 €	0
ABONNEMENT POUR 6 MOIS				
	Abonnement solo	n'existait pas	12,00 €	nouveau
	Abonnement famille	n'existait pas	30,00 €	nouveau
	Abonnement grands-parents + 6,00 € par petit enfant supplémentaire au-delà du 3 ^{ème})	n'existait pas	30,00 €	nouveau

Tarifs applicables toute l'année		Rappel Tarifs 2008	Propos 2009	% augm.
GROUPES				
Adultes	A partir de 20 personnes	6,00 €	6,60 €	10 %
Adultes handicapés	A partir de 5 personnes + accompagnateurs	5,50 €	5,50 €	0
Enfants	scolaire, étudiant - 28 ans, Centre aéré (à partir de 10 personnes)	4,00 €	4,10 €	2,5 %
	Collège et lycée pour visites musées Résistance seulement	n'existait pas	2,50 €	nouveau
	handicapé (à partir de 5 personnes)	3,00 €	3,00 €	0
	Scolaires bisontins (maternelles et primaires après accord du service Education de la Ville)	gratuit	gratuit	
Accompagnateurs	Adultes 1 pour 20 Scolaires 1 pour 10 (1 pour 5 en maternelle) Handicapés (enfants et adultes) 1 pour 5	gratuit	gratuit	
	Autres accompagnateurs	Tarif réduit	Tarif réduit	
VISITES ECLAIRS				
1h 30 - par adulte	Avant la fermeture du site	6,50 €	6,50 €	0
1 h pour tous	Avant fermeture ou en journée	4,00 €	4,00 €	0

- de valider le choix des deux journées à accès gratuit :

- . dimanche 26 avril 2009 : Journée du Souvenir
- . mardi 8 septembre 2009 : anniversaire de la Libération de Besançon.

M. GIRARD, Mme FELLMANN, M. DAHOUI, M. LIME, M. GENDRAUD, Mme PANIER, M. GOVIGNAUX, M. MONNEUR, Mme TISSIER, M. ROSSELOT n'ont pas pris part au vote.

10. Crématorium - Tarifs 2009

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a adopté les tarifs du Crématorium qui seront appliqués du 1^{er} février 2009 au 31 janvier 2010 :

En euros	ANCIEN TARIF 2008			% Augm	NOUVEAU TARIF 2009		
	TARIF HT	TVA 19,60 %	TARIF TTC		TARIF HT	TVA 19,60%	TARIF TTC
Crémation							
Cercueil taille adulte	364,34	71,41	435,75	3,70	377,82	74,05	451,87
Cercueil taille enfant (1 à 12 ans)	182,17	35,71	217,88	3,70	188,91	37,03	225,94
Cercueil taille enfant (- 1 an)	91,09	17,85	108,94	3,70	94,46	18,51	112,97
Crémation d'un cercueil après exhumation							
Moins de 5 ans après inhumation	364,34	71,41	435,75	3,70	377,82	74,05	451,87
Plus de 5 ans après inhumation	182,17	35,71	217,88	3,70	188,91	37,03	225,94
Crémation de pièces anatomiques							
Container de 60 kg et 200 l maximum	364,34	71,41	435,75	3,70	377,82	74,05	451,87
Container de 30 kg et 100 l maximum	182,17	35,71	217,88	3,70	188,91	37,03	225,94
Dépôt des centres de pièces anatomiques et restes d'exhumation au cimetière	33,56	6,58	40,14	3,70	34,80	6,82	41,62
Urne cinéraire	28,76	5,64	34,40	3,70	29,83	5,85	35,68
Dépôt provisoire de l'urne (Forfait mensuel au-delà du 1 ^{er} mois)	17,25	3,38	20,63	3,70	17,89	3,51	21,40
Location salle de cérémonie	62,32	12,21	74,53	3,70	64,62	12,67	77,29
Supplément salle de cérémonie pour une cérémonie personnalisée	33,56	6,58	40,14	3,70	34,80	6,82	41,62

RESSOURCES HUMAINES

11. Personnel Communal - Recrutement du directeur du Conseil de Gestion et Evaluation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a défini cet emploi à temps complet qui, compte tenu d'appels à candidatures infructueux, sera ouvert à un agent contractuel.

12. Personnel Communal - Direction Vie des Quartiers - Recrutement d'un responsable du Centre 1901, futur responsable de la vie associative

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a défini cet emploi qui, compte tenu d'un appel à candidatures infructueux, sera ouvert à un agent contractuel.

13. Personnel Communal - Recrutement d'un chargé de mission Emploi Insertion Economie Sociale et Solidaire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a défini cet emploi qui sera, le cas échéant, ouvert à un agent contractuel.

CULTURE

14. Convention cadre avec la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux - Théâtre musical de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a approuvé la convention cadre, la convention triennale d'application 2009-2011 et la convention de mise à disposition de locaux

- a décidé d'attribuer à la régie une subvention annuelle de fonctionnement pour 2009 de 1 530 792 €.

15. Convention d'objectifs et de moyens 2009-2011 avec l'Association Espace-Besançon-Planoise Théâtre de l'Espace/Scène Nationale

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Espace Besançon Planoise - Théâtre de l'Espace pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011

- a décidé le versement à cette structure d'une subvention annuelle de base de 759 771 € et d'une subvention complémentaire allouée en fonction des possibilités budgétaires de la Ville.

M. DAHOUI, M. MONNEUR, Mme JOLY, M. GENDRAUD et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

16. Convention d'objectifs et de moyens 2009-2011 avec le Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - Nouveau Théâtre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a approuvé le projet de convention d'objectifs et de moyens avec le Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - Nouveau Théâtre, pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011

- a décidé le versement à cette structure d'une subvention de base annuelle de 441 532 € et d'une subvention complémentaire allouée en fonction des possibilités budgétaires de la Ville.

17. Convention 2009 avec l'Association Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une subvention de 221 760 € à l'Association Festival International de Musique de Besançon - Franche-Comté pour l'organisation du 62^{ème} festival et du 51^{ème} Concours International de Jeunes Chefs d'Orchestre qui se déroulera du 11 au 26 septembre 2009.

M. le Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir.

M. DAHOUI et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

18. Convention d'objectifs et de moyens 2009 avec l'Association Les Amis du Cylindre - Subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention à l'Association Les Amis du Cylindre pour ses actions 2009
- de verser une première tranche de 82 500 € (50 % de la subvention 2008) en janvier 2009, la 2^{ème} tranche de la subvention devant faire l'objet d'une décision ultérieure du Conseil Municipal
- d'autoriser M. le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens pour 2009 avec cette association.

19. Musée du Temps - Soutien financier du Musée du Centre National d'Acquisition des Musées (CNAM)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de solliciter le soutien du Musée du CNAM à hauteur de 10 000 €, au titre du partenariat liant la Ville à cet organisme autour de l'inventaire et la sauvegarde du patrimoine scientifique et technique.

20. Musées de la Citadelle - Projet d'exposition temporaire d'ethnographie africaine - Demande de subventions à la DRAC et à la Région de Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet d'exposition temporaire d'ethnographie africaine estimé à 100 000 € au cours de la période estivale 2009,
- a décidé de solliciter une subvention de 20 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

ÉDUCATION

21. Programme de Réussite Educative - Convention avec la Caisse des Ecoles

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions : groupe UMP et Apparentés), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec la Caisse des Ecoles destinée à la prise en charge de projets développés en partenariat avec la Direction des Bibliothèques, pour favoriser l'intégration et la réussite éducative d'enfants en difficulté.

Une somme de 20 000 € sera affectée à ces projets.

22. Création d'accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire quartier Battant/Ecole d'Arènes

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions du groupe UMP et Apparentés), le Conseil Municipal a décidé la mise en place, à titre expérimental, d'un accueil de loisirs périscolaire à l'école d'Arènes dans la continuité des actions entreprises dans le cadre du Contrat Educatif Local, et d'un Accueil de Loisirs Extrascolaire pendant les vacances géré par l'Espace Associatif et d'Animation des Bains-Douches.

M. GHEZALI, Mlle RONZI, Mme MICHEL, M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

VIE DES QUARTIERS

23. Besancon.clic : mon association pr@tic - Opération 2008 - 2^{ème} distribution de packs informatiques

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de doter 28 nouvelles associations de packs informatiques.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

24. Marché Beaux-Arts - Proposition de modification du règlement intérieur et proposition de réduction des droits tarifaires afférant à l'occupation de 4 cases commerciales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de modifier certains points du règlement intérieur du marché et s'est prononcé favorablement sur les propositions de réduction à titre exceptionnel et pour une période de six mois des droits tarifaires afférant à l'occupation de 4 cases commerciales (épicerie fine et boît-debout).

PATRIMOINE COMMUNAL - TRAVAUX

25. Construction de la Scène des Musiques Actuelles aux Prés de Vaux - Bâtiment - Ajustement de l'enveloppe financière après consultation des entreprises

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre : groupe UMP et Apparentés), le Conseil Municipal a décidé :

- de valider l'enveloppe ajustée de l'opération

- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

N°	Lot	Entreprise	Montants offres TTC	Commentaires Choix options ou Variantes
1	Aménagements extérieurs	ALBIZZIA	1 140 965,82 €	<i>Hors coût de l'opération de construction</i>
2	Gros-œuvre	EIFFAGE	1 608 620,00 €	
3	Charpente métallique	FRAMATEC	178 985,40 €	
4	Couverture bardage zinc - étanchéité - zinguerie	NOUVEAU	620 151,22 €	
5	Menuiserie extérieure aluminium - occultation	OBLIGER	423 276,36 €	
6	Plâtrerie - cloisons sèches - plafonds suspendus	PERRIN	361 459,86 €	
7	Menuiserie intérieure bois	Menuiserie Saint-MARTIN	198 058,27 €	
8	Serrurerie	REMY	128 570,00 €	
9	Sols souples	REVETEC	29 630,90 €	
10	Carrelage - faïence	PREVITALI	35 670,70 €	
11	Peinture et revêtements muraux	COLA	46 644,00 €	
12	Chauffage - ventilation	EIMI	449 436,48 €	Option "Double flux Bar" retenue
13	Sanitaires	EIMI	122 953,58 €	Variante n° 1 retenue
14	Electricité - courants forts et faibles	COTEB	463 036,18 €	Option "Comptage d'énergie" retenue
15	Ascenseur	<i>En cours de consultation</i>		
16	Terrasse bois	PERRIN	69 902,62 €	
17	Couverture étanchéité	SFCA	11 840,40 €	

- de confirmer ses demandes de subventions auprès de la DRAC (Etat), de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de l'Union Européenne et tout partenaire susceptible de financer l'opération.

26. Construction de la Scène des Musiques Actuelles aux Prés de Vaux - Equipements scéniques - Modification du financement

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre : groupe UMP et Apparentés), le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le nouveau plan de financement prévisionnel de ce projet qui s'établit comme suit :

. Centre National des Variétés (CNV)	120 000 €
. Union Européenne (FEDER)	155 000 €
. Ville + TVA	614 906 €

- d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer le ou les marché(s) à intervenir après mise en concurrence

- de confirmer les demandes de subventions auprès du CNV et de l'Union Européenne.

27. Eglise Sainte-Madeleine - Restauration de la façade rue d'Arènes - Lancement des études de Projet Architectural et Technique - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de lancer les études de projet architectural et technique dont le coût est estimé à 77 740 €

- de solliciter la participation financière de l'Etat et du Département du Doubs

- d'autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec P. BARNOUD, ACMH, associé à L. ABECASSIS, vérificateur des Monuments Historiques.

28. Programmation de Rénovation Urbaine de Planoise - Réaménagement de l'Espace Jean Moulin (l'ex-bibliothèque) en siège administratif pour les Francas du Doubs - Approbation de l'Avant-Projet Définitif - Autorisation de signature de documents administratifs financiers - Autorisation de signature des marchés - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'avant-projet définitif dont le coût est estimé à 517 868 € TTC (valeur décembre 2008)

- de solliciter les participations de la SAIEMB, de l'ANRU et de tout partenaire susceptible de financer cette opération.

M. LE MAIRE, M. LOYAT, Mme HINCELIN, Mme MENETRIER, Mme POISSENOT et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

DOMAINE

29. Centre International de Séjour - Travaux de réhabilitation - Avenant à la convention du 26 février 1982

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une remise de loyer de 80 512 € à cette structure en raison des travaux de réhabilitation qui engendrent une baisse des recettes d'exploitation.

Mme POISSENOT, M. BONTEMPS et Mme S. JEANNIN n'ont pas pris part au vote.

URBANISME

30. Renouveau Urbain - Cessions de terrains au profit de NEOLIA, rue Scaremberg

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver ces cessions, à l'euro symbolique, de 884 m² dans le cadre du projet de renouvellement urbain de l'îlot Scaremberg.

Mme HINCELIN n'a pas pris part au vote.

31. Cession d'une parcelle au profit de M. Philippe ANDRE, Chemin des Echenoz Saint-Paul

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette cession de 893 m² au prix de 4 500 €.

32. Emplacement réservé n° 30 pour extension du Cimetière de Saint-Claude - Acquisition de deux parcelles de terrain à Habitat 25, Chemin du Souvenir Français

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'acquisition d'une surface globale de 88 a 99 ca au prix de 44 495 € dans le cadre de l'extension du cimetière de Saint-Claude.

33. Droit de réservation de logements dans le cadre du champ d'application des garanties d'emprunts accordées dans le domaine de l'habitat social

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : groupe MODEM), le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec la CAGB une convention déléguant à la Ville ce droit de réservation de logements

- s'est prononcé favorablement sur le projet de protocole à signer avec les représentants des organismes bailleurs procédant à des opérations de logement public sur l'agglomération bisontine.

M. LE MAIRE n'a pas pris part au vote.

MAITRISE DE L'ENERGIE

34. Convention européenne des Maires - Engagement de la Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention européenne des Maires afin d'affirmer l'engagement de la collectivité dans la lutte contre le changement climatique. Dans ce cadre, elle bénéficiera du soutien de la Commission Européenne.

ENVIRONNEMENT

35. Bilan des actions de l'Agenda 21 portées par la Ville

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

EAU - ASSAINISSEMENT

36. Signature d'une convention avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) en vue de mettre en oeuvre une analyse comparative des services d'eau potable

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la démarche de la FNCCR tendant à la création d'un groupe pilote de 40 collectivités qui pourront comparer leurs performances dans le domaine de l'eau potable et a autorisé M. le Maire à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS, REAFFECTATION

37. Equipements de récupération des eaux de pluie - Attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'attribution de subventions pour un montant global de 370 €.

38. Installation de panneaux solaires thermiques - Attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'attribution dans ce cadre de subventions pour un montant global de 1 200 €.

39. Association Sportive et d'Education Populaire Cras/Chaprais (ASEP) - Modification de la délibération du 22 mars 2007

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le soutien de la Ville à l'ASEP pour la réalisation d'investissement pour la saison 2008/2009, par le maintien de la subvention exceptionnelle de 26 000 € initialement prévue pour financer des travaux qui n'ont pas été réalisés.

M. GHEZALI et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

40. Régie des Quartiers - Subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'attribution à la Régie des Quartiers d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2009 d'un montant de 67 345 €.

M. GHEZALI, Mme MENETRIER et Mme HINCELIN n'ont pas pris part au vote.

41. Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon - Subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon, au titre de l'exercice 2009, une subvention de fonctionnement de 133 929 € qui sera versée selon les modalités fixées par convention, soit un acompte de 66 965 € début février 2009, 33 482 € après le rendu du bilan moral et financier, et le solde de 33 482 € fin septembre 2009.

Mme WEINMAN, M. MARIOT, Mme PANIER et M. SASSARD n'ont pas pris part au vote.

42. Office du Tourisme et des Congrès - Subvention pour l'année 2009

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a décidé d'octroyer à cet organisme pour l'année 2009 une subvention de 415 755 € qui sera versée par moitié en janvier et en avril 2009

- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention à intervenir.

M. GIRARD et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

43. Subvention exceptionnelle d'équipement à NEOLIA

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équipement de 38 012,73 € à NEOLIA pour financer les travaux de rénovation d'un local associatif mis à disposition de l'Association «Le Petit Lutin» au 30 B rue de l'Eglise.

Mme HINCELIN n'a pas pris part au vote.

44. Attribution de subventions exceptionnelles - Comité de Gestion des Biens Sociaux des Anciens de Rhône Poulenc et Amicale des Anciens de Rhône Poulenc Textile

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 500 € au Comité de Gestion des Biens Sociaux des Anciens de Rhône-Poulenc

- 500 € à l'Amicale des Anciens de Rhône-Poulenc Textile.

45. Organisation du carnaval et de manifestations festives - Versement d'une subvention au Comité des Fêtes

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'accorder au Comité des Fêtes une subvention de 50 795 € pour l'organisation du carnaval les 28 et 29 mars prochain

- d'accorder les aides annexes suivantes pour le carnaval :

. participation de personnels municipaux à la réfection et à l'entretien des chars (1 500 heures)

. achat de fournitures pour l'entretien des chars (5 000 €)

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 relatif au carnaval 2009.

Mme POISSENOT, Mme S. JEANNIN et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

MARCHÉS

46. Marchés annuels 2009 - Autorisation de signature

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché suivant :

Service	Intitulé	Montant annuel HT ou TTC
DEA - Service Assainissement	Fourniture de polymères pour la centrifugation des boues à la station d'épuration de Port Douvot Reconductible 2 fois	Mini : 95 000 € HT Maxi : 370 000 € HT sur la durée totale du marché

47. Marchés publics - Autorisation de signature des avenants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou les Adjoint Délégués à signer les avenants aux marchés suivants :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant (du ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 % (unique- ment pour les marchés supérieurs à 206 000 € HT)
Architecture et Bâtiment Salle de quartier des Montboucons Lot 2 : charpente métallique, serrurerie Avenant n° 3 : moins value	VERDET 25000 Besançon	160 148,98 € TTC Avenant n° 1 : - 4 600,13 € TTC Avenant n° 2 : + 706,92 € TTC	- 98,63 € TTC	Pas de CAO
Salle de quartier des Montboucons Lot 10 : peinture Avenant n° 1 : modification des travaux	ECO PEINTURE 25000 Besançon	26 268,95 € TTC	6 236,10 € TTC	CAO du 19/12/2008

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant (du ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 % (unique- ment pour les marchés supérieurs à 206 000 € HT)
Salle de quartier des Montboucons Lot 5 : menuiseries extérieures en aluminium Avenant n° 1 : moins value	SOUDALU 25220 Novillars	34 050,60 € TTC	- 2 485,52 € TTC	Pas de CAO
Salle de quartier des Montboucons Lot 6 : menuiseries intérieures bois Avenant n° 2 : travaux supplémentaires	PERRIN 25300 Pontarlier	26 738,25 € TTC Avenant n° 1 : - 598,00 € TTC	717,60 € TTC	Pas de CAO
Salle de quartier des Montboucons Lot 7 : plomberie Avenant n° 1 : travaux supplémentaires	PLOM'CHAUFF 25000 Besançon	9 849,06 € TTC	41,26 € TTC	Pas de CAO
Citadelle de Vauban Restauration des couvertures de l'Arsenal Lot 1 : maçonnerie Avenant n° 1 : prolongation du délai	PATEU ROBERT 25000 Besançon	601 107,91 € TTC	Pas d'incidence financière	Pas de CAO
Citadelle de Vauban Restauration des couvertures de l'Arsenal Lot 2 : Charpente Avenant n° 1 : prolongation du délai	NOUVEAU 39110 Salins-les-Bains	184 882,46 € TTC	Pas d'incidence financière	Pas de CAO
Citadelle de Vauban Restauration des couvertures de l'Arsenal Lot 3 : Couverture Avenant n° 1 : prolongation du délai	NOUVEAU 39110 Salins-les-Bains	433 390,88 € TTC	Pas d'incidence financière	Pas de CAO
Citadelle de Vauban Restauration des couvertures de l'Arsenal Lot 4 : Menuiseries Avenant n° 1 : prolongation du délai	ADECO 25870 Châtaillon-le-Duc	15 798,75 € TTC	Pas d'incidence financière	Pas de CAO
Citadelle de Vauban Réaménagement du bâtiment hangar aux manœuvres Lot 1 : couverture, charpente Avenant n° 1 : prestations supplémentaires	GRISOT 25000 Besançon	111 512,80 € TTC	8 675,49 € TTC	19/12/2008

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant (du ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 % (unique- ment pour les marchés supérieurs à 206 000 € HT)
Construction d'une cuisine centrale Lot 2 : Gros-œuvre Avenant n° 2 : travaux supplémentaires	DE GIORGI 25301 Pontarlier	355 845,05 € TTC Avenant n° 1 : 9 567,72 € TTC	3 400,74 € TTC	Pas de CAO
Construction d'une cuisine centrale Lot 9 : Menuiserie intérieure - Cloisons - Faux-plafonds Avenant n° 1 : travaux supplémentaires	ECO PEINTURE 25220 Chalezeule	26 819,10 € TTC	3 396,64 € TTC	9/01/2009
Construction d'une cuisine centrale Lot 18 : Sauteuses Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires	AXIMA Réfrigération 25045 Besançon	106 405,72 € TTC	1 196,00 € TTC	Pas de CAO
Construction d'une cuisine centrale Lot 21 : Equipements inox Avenant n° 3 : Travaux supplémentaires	AGATHE 69620 Letra	1 429 253,25 € TTC Avenant n° 1 : Décomposition de prix détaillée (sans incidence financière) Avenant n° 2 : Rectif. erreur de % dans la formule de révision (sans incidence financière)	16 137,63 € TTC	Pas de CAO
Espaces Verts Promenades de Micaud et de Granvelle - Restauration des cascades de rocaille et des bassins des promenades <u>Objet de l'avenant</u> : Modification de la dalle de couverture de la fosse à pompes de Granvelle	Bourgogne Arrosage 71530 Crissey	132 154,00 € HT	7 415,80 € HT	Pas de CAO

48. Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans - Représentation de la Ville au Conseil d'Administration - Contribution financière

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter les nouveaux statuts de cet établissement

- de confirmer la désignation de M. Yves-Michel DAHOUI en tant que représentant de la Ville au Conseil d'Administration de cette structure et a désigné Jean-Pierre GOVIGNAUX comme représentant suppléant.

49. Subvention exceptionnelle à Médecins Sans Frontières

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à cette ONG pour venir en aide à la population de Gaza.

50. Motion sur les CHU

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions du groupe UMP et Apparentés), le Conseil Municipal a adopté la motion suivante :

«Le système de santé publique français est un des plus performants au monde. Or, depuis quelques semaines, il subit de véritables attaques mettant en cause ses performances.

En effet, depuis quelques semaines, les médias relatent presque quotidiennement des drames, des décès, dans les hôpitaux publics.

Des plaintes sont parfois déposées et fortement médiatisées.

Le plus souvent les expertises conduites à la suite de ces affaires concluent en l'absence de négligences ou de fautes de la part du personnel soignant.

C'est dans ce contexte que le Président de la République déclare que l'hôpital souffre d'un manque d'organisation et non d'un manque de moyens.

Bien sûr, personne ne peut accepter que des drames interviennent suite à des erreurs ou des problèmes d'organisation.

Ce climat n'est pas acceptable pour l'ensemble des personnels, soignants ou non, qui vivent quotidiennement la dure réalité des hôpitaux et qui font leur travail avec compétence et dévouement, dans des conditions de difficultés extrêmes.

Surtout, cette médiatisation contribue à dégrader l'image de la santé publique qui jouit pourtant d'une excellente image dans l'opinion publique.

Pour rappel, la Fédération Hospitalière de France précise que les hôpitaux publics accueillent chaque année près de 13 millions de personnes dans les services d'Urgence, 38 millions en consultation, 8,4 millions en hospitalisation.

C'est dans l'hôpital public que sont prises en charge les pathologies les plus difficiles et les plus lourdes.

Le nombre d'accidents médicaux indemnisés en 2007, qui mettent en cause la responsabilité de l'hôpital public, est d'environ 1250, soit un taux très faible de 1,5 pour 10 000 hospitalisations. Les hôpitaux sont donc de plus en plus sûrs.

La FHF regrette les conclusions hâtives, et le lien fait a priori entre ces drames et un manque d'organisation des hôpitaux publics.

Autre facteur de déstabilisation de la santé publique, nous savons depuis quelques mois que pratiquement tous les hôpitaux publics et notamment les CHU, connaissent de graves difficultés financières. Sur 31 CHRU, 29 affichent en effet un déficit d'exploitation, parfois très conséquent comme aux Hospices civils de Lyon ou à l'Assistance publique à Marseille.

De plus en plus d'établissements publics ont recours à des suppressions d'emplois, au détriment des patients. De telles mesures ont déjà été prises en Franche Comté.

En 2009, le déficit global s'élèvera à près d'un milliard d'euros. Des milliers d'emplois hospitaliers sont menacés.

Dans ce contexte, les profits des établissements privés ne sont pas remis en cause.

Le CHU de Besançon, actuellement relativement peu endetté malgré les investissements élevés qui sont engagés, voit sa situation financière se dégrader progressivement (15 M€ en 2009).

C'est tout l'ensemble du système de soins public qui est ainsi menacé, dans ses principales composantes (soins, recherche, enseignement ...).

Même si des améliorations sont encore possibles dans l'organisation, il est démontré que les quelques problèmes effectivement rencontrés proviennent essentiellement d'un manque de moyens en personnel, en locaux, en matériels.

L'actualité hospitalière se complique encore avec les inquiétudes que génère le projet de loi «hôpital, patients, santé, territoires» qui sera examiné très prochainement par le Parlement.

Ce projet comporte des dispositions relatives à la modernisation et à l'organisation des établissements publics de santé, l'accès aux soins de qualité, à la prévention, et à l'organisation territoriale de la santé.

Il comporte de bonnes mesures mais aussi des dispositions néfastes pour la libre gestion des hôpitaux (une concentration et un renforcement des pouvoirs de l'Agence Régionale de santé et une réduction des pouvoirs des élus ..).

Il comporte également des dispositions induisant une forme de libéralisme au sein des hôpitaux publics (appel à des médecins libéraux, système de rémunération, course à la rentabilité ...).

La réorganisation territoriale proposée renforçant la rentabilité ne peut que conduire à la fermeture de nombreux établissements de proximité.

Enfin ce projet de loi ne donne aucune réponse au manque de moyens des hôpitaux publics.

Enfin, illustrant ce contexte, nous assistons actuellement à des démarches pour la création d'un service d'urgence dans une clinique privée, qui aggravera davantage la situation du CHU.

La concomitance de ces événements ne peut que faire craindre pour notre système de santé publique au bénéfice des établissements de santé privés.

En conséquence, dans la logique de sa motion du 26 juin 2008 et de celle du Conseil d'Administration du CHU de Besançon du 18 novembre 2008,

le Conseil Municipal de Besançon :

⇒ dénonce la faiblesse des moyens financiers octroyés à la santé publique

⇒ demande une réforme profonde du système de financement à l'activité des établissements de soins et notamment en prenant en compte les spécificités et la lourdeur des soins

⇒ comme la FHF, il demande d'arrêter «la convergence des tarifs entre hôpitaux publics et cliniques commerciales» et que soient prises en compte «les différences de coûts, liées aux missions spécifiques et indispensables du secteur public»,

⇒ demande une concertation nationale au sein des acteurs de la santé publique, afin d'identifier les réelles difficultés et d'élaborer un plan national de redressement du système hospitalier public

⇒ demande la reconnaissance et la valorisation du travail des personnels des hôpitaux publics, tenant compte de leurs conditions de travail».

⇒ demande le report du projet de loi dans l'attente des conclusions de cette concertation.

Enfin, le Conseil Municipal de Besançon apporte son soutien à l'ensemble des personnels des hôpitaux publics, et notamment celui du CHU de Besançon, pour leur dévouement et leur compétence à la disposition des patients, et pour leurs actions pour la sauvegarde de notre système de santé publique».

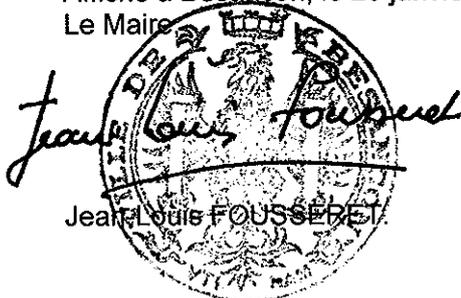
La séance est levée à 21 heures.

Hôtel de Ville, le 19 janvier 2009
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 20 janvier 2009
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.